

Règlement du concours en ligne

- Remplissez des sondages en ligne et gagnez des points -

Organisateur:

- Le concours organisé est conçu et géré par iSense Solutions International Research SRL, légalement représenté par administrateur, ci-après dénommé **organisateur**.
- Le concours se déroulera conformément au présent Règlement, dont les dispositions sont obligatoires pour tous les participants.

Definitions:

Les termes suivants, tels qu'utilisés ci-dessous, ont les significations suivantes:

- Le «gagnant» est le panéliste qui a accumulé après avoir complété les sondages un nombre de 3000 points, il appuie sur le bouton «Rachat» du compte et qui recevra une récompense de 30 euros.
- Le "Panel" est une plateforme sur laquelle s'inscrit volontairement toute personne utilisant l'Internet et ayant accepté de participer à des sondages réguliers.
- Le «panéliste» est la personne qui s'est inscrite au panel et qui remplit les questionnaires en ligne.
- Le «sondage» ou le «questionnaire» fait référence à l'outil en ligne à travers lequel un panéliste exprime son opinion sur les produits ou services représentant le sujet.

La durée et la zone du concours:

- Le concours se déroule sur le territoire de plusieurs pays: Bulgarie, Croatie, Serbie, Slovénie, Albanie, États-Unis d'Amérique (USA), Grande-Bretagne (Royaume-Uni), Allemagne.
- Le concours se déroule sur une période de 12 mois, avec la possibilité de le prolonger automatiquement avec des périodes ultérieures de 30 jours, jusqu'à la décision de l'organisateur de l'interruption.

Participants

- Toutes les personnes qui ont un compte dans Sense Panels sont inscrites au concours.
- Tout individu dès l'âge de 16 ans, qui possède un compte avec une adresse e-mail valide dans les panels en ligne Sense Panels et qui a le statut d'Active dans le panel (répond fréquemment aux questionnaires, n'a pas d'adresse e-mail erroné, n'a pas désactivé son compte, n'est pas déclaré inactif, a accepté de participer à des études via le panel) peut participer au concours.
- Si un membre de Sense Panels ne répond pas à un sondage dans les 12 mois s'il a reçu des invitations à des sondages, iSense Solutions International Research SRL se réserve le droit de déclarer cette personne inactive. L'organisateur se réserve le droit de supprimer tous les membres inactifs depuis un an.
- Tout membre Sense Panels est libre d'exprimer son désir de quitter ce panel à tout moment. Lorsqu'une personne décide de supprimer son compte, les données la concernant seront supprimées de la base de données et cette personne ne pourra plus être contactée. S'il le souhaite, il peut se réinscrire dans le panel, mais il perdra le score précédemment accumulé.

Le mécanisme du concours

- Les personnes qui souhaitent participer au concours doivent s'inscrire dans Sense Panels, en accédant le formulaire d'inscription.
- Les personnes inscrites à Sense Panels reçoivent des invitations à répondre à des sondages en ligne à l'adresse e-mail avec laquelle elles se sont inscrites au panel.
- Pour chaque sondage complété, les participants reçoivent des points. Le nombre de points attribués varie en fonction de la durée du sondage.
- Les invitations reçues précisent la durée du questionnaire et le nombre de points correspondant.
- Seules les personnes qui ont le statut complet pour cet sondage reçoivent les points correspondants (elles sont éligibles pour l'étude, ne renoncent pas à remplir le questionnaire et ont rempli le questionnaire).
- Le nombre de points reçus diffère selon la durée du questionnaire.

- En outre, les participants peuvent voir le score accumulé après chaque sondage dans le compte du panel.

Les prix attribués

- Un nombre illimité de prix d'une valeur de 30 euros est attribué.
- Les personnes inscrites dans le panel recevront 30 euros lorsqu'elles accumuleront 3000 points en remplissant les questionnaires en ligne et en appuyant sur le bouton «Rachat» du compte. 100 points équivalent à 1 EURO.

La procédure d'attribution du prix

- L'organisateur reçoit une notification de la plateforme du concours lorsqu'un panéliste est classé comme gagnant et il demande le rachat du prix et lui demandera, par email, les informations nécessaires pour recevoir le prix (Nom, Prénom, compte bancaire).
- Les prix ne seront attribués qu'une fois par mois, le 18 du mois en cours. Si un participant accumule les 3000 points après le 18 du mois en cours, il recevra l'argent le mois suivant sur le 18.
- Si le 18 du mois coïncide avec le samedi ou le dimanche, ils seront transférés le premier jour ouvrable après le 18 du mois. Il peut survenir des retards dans le traitement de votre paiement jusqu'à 10 jours ouvrables.
- Si une personne n'a pas envoyé les informations nécessaires pour valider le paiement avant le 17 du mois en cours, elle recevra l'argent dans le mois suivant, avec la mention qu'elle devra remplir toutes les conditions et la procédure mentionnée.
- Les informations d'identité sont nécessaires pour valider que la personne désignée comme gagnant est en possession du prix et pour déclarer les prix offerts aux organismes publics compétents. Les documents sont tenus en comptabilité, conformément à la loi.
- Après avoir retiré la récompense, le score du panéliste sera remis à 0, et après avoir accumulé 3000 points supplémentaires, il sera de nouveau désigné gagnant.

Litiges:

- Le présent Règlement est applicable à tous les participants au concours organisé par **iSENSE SOLUTIONS INTERNATIONAL RESEARCH S.R.L**, société commerciale enregistrée en Roumanie, Bucarest, secteur 2, rue de S.V. Rahmaninov, no. 29, Scara 2, étage 2, ap. 17, ayant le point de travail (et l'adresse de correspondance) au 3 rue Occidentului, 3ème étage, secteur 1, Bucarest, inscrite au registre du commerce sous le no. J40/11410/17.09.2015, le code d'enregistrement unique RO35015004, adresse e-mail support@sensepanels.com personne de contact.
- La société Isense Solutions International Research est le sponsor du concours.
- Le concours se déroule selon les règlements, selon la législation nationale de l'organisateur, respectivement selon la législation applicable sur le territoire roumain.
- En cas de conflit, les parties essaieront de régler à l'amiable. En cas de litige, il relève de la compétence des tribunaux roumains, selon la législation applicable en Roumanie.

Taxes et frais

L'organisateur s'engage à supporter l'impôt dû sur les revenus constitués des prix obtenus par les gagnants selon le présent règlement, conformément aux dispositions du Code fiscal, toute autre obligation de nature fiscale ou de toute autre nature, en relation avec celui-ci, étant exclusif du gagnant.

Autres clauses

- Le règlement peut être demandé gratuitement par les participants avec une demande envoyée à l'adresse e-mail support@sensepanels.com
- Le règlement est public et peut être consulté sur <https://sensepanels.com>